

Bayonne, le 04 janvier 2021

RÉF. : EN/KE

OBJET : Nouvelles règles d'isolement

NOTE AUX FAMILLES

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord en ce début d'année, je souhaitais vous adresser mes meilleurs vœux pour 2022. Cette période s'annonce assez complexe à gérer compte-tenu de la situation sanitaire et nous allons, de notre côté, tâcher de nous adapter à ce contexte singulier. Je voulais aussi vous apporter quelques précisions sur la position du Conservatoire dans cette situation épidémique. Le récent protocole de l'Education nationale ne nous est pas applicable. Pour notre part, nous restons sur les mesures générales.

Aujourd'hui, il faut noter que les cas de figure d'isolement diffèrent selon le schéma vaccinal complet, incomplet, ou encore inexistant.

- Si l'élève est déclaré positif à la Covid, il ne peut pas participer aux cours et aux activités du Conservatoire.
- Si l'élève est déclaré cas contact, avec un schéma vaccinal complet, il n'y a plus de quarantaine, juste l'obligation de se faire tester et d'appliquer de manière stricte les mesures barrières.
- Si l'élève est cas contact sans vaccin ou sans schéma vaccinal complet, il ne pourra pas participer aux cours et aux activités du Conservatoire pendant 7 jours.

Si vous avez des questions ou si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à vous rapprocher du Conservatoire. Toute l'équipe est à votre disposition pour vous accompagner.

Bien cordialement,

Le Directeur Général
Edgar NICOULEAU

